

PLAINE DE JEUX Binche (Leval)

Projet d'accueil



★ Agrément 2026-2029 ★

I. PROJET PÉDAGOGIQUE

Introduction

L'Administration communale de Binche organise une plaine de jeux pendant les vacances scolaires d'été.

C'est un centre de vacances agréé par l'ONE, qui a pour mission « *de contribuer à l'encadrement, à l'éducation et à l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires* » (chapitre 1er, article 3 du décret relatif aux centres de vacances du 17 mai 1999, tel que modifié).

L'agrément au titre de centre de vacances est validé par l'ONE pour une durée de trois années à l'issue de laquelle, il doit être procédé à son renouvellement.

L'Administration communale de Binche organise la plaine de jeux dans le respect dudit décret ainsi que du projet d'accueil rédigé par le service Accueil Temps Libres (ATL) en partenariat avec le coordinateur responsable.

Chaque année, une réflexion sur le projet d'accueil est partagée entre le service ATL et le coordinateur en fonction de l'évolution de la plaine de jeux.

Avant l'ouverture de la plaine de jeux, le coordinateur communique à l'équipe d'animation, le projet d'accueil ainsi que le règlement d'ordre intérieur.

Le projet d'accueil est transmis aux parents lors des séances d'inscriptions ou par e-mail.

Chaque année, le coordinateur considère les idées émises par l'équipe d'animation, acquises au cours de leur propre expérience et construit le nouveau projet d'animation suivant un thème choisi.

Ce document est facilement accessible à toute personne désireuse de le consulter :

- ✓ Une copie est systématiquement envoyée aux parents lors de l'inscription
- ✓ Sur notre page internet (www.binche.be)
- ✓ En version papier sur simple demande au/à la coordinateur/trice.

Qu'est ce qu'un Centre de Vacances ?

Un centre de vacances est un service d'accueil, agréé et subventionné par l'ONE, organisé durant les vacances et accessible à tous les enfants de 2,5 ans à 15 ans.

Les activités qui y sont proposées sont multidimensionnelles et variées, elles visent le bien-être et l'épanouissement des enfants en prenant en compte leurs besoins, leurs envies et leurs rythmes.

Les centres de vacances s'engagent, notamment à :

- ✓ contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement de tous les enfants
- ✓ favoriser le développement physique, la créativité, l'intégration sociale, l'autonomie, l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

- ✓ proposer des activités diversifiées, ne visant pas à tout prix l'acquisition d'un savoir ou la performance
- ✓ respecter le Code qualité de l'accueil
- ✓ viser l'inclusion de tous
- ✓ respecter les convictions idéologiques, philosophiques ou politiques de chacun
- ✓ garantir un encadrement suffisant et de qualité
- ✓ assurer la présence d'un coordinateur
- ✓ disposer d'infrastructures adaptées et garantissant les normes d'hygiène et de sécurité
- ✓ se soumettre aux inspections de l'ONE

Il existe différents types d'accueils en centre de vacances: plaines, séjours ou camps.

Pour en savoir plus :

Site internet Centres de vacances www.centres-de-vacances.be

- ✓ Décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté française, relatif aux centres de vacances
- ✓ Décret 30 avril 2009 modifiant le décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté française, relatif aux centres de vacances
- ✓ Arrêté du 17 décembre 2003 fixant le code de qualité de l'accueil Arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances
- ✓ Arrêté du 27 mai 2009 modifiant l'arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances
- ✓ Arrêté du 27 mai 2009, relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, à l'habilitation des organismes de formation, à l'homologation des brevets, aux équivalences et à la commission d'avis relative à la formation

L'accessibilité

La plaine de jeux communale accueille des enfants âgés de **5 à 12 ans**, du lundi au vendredi, de **8h30 à 16h**.

En 2026, la plaine de jeux se tiendra du **6 au 24 juillet**.

La plaine de jeux se situe au sein de l'école de Leval centre, rue Salvador Allende, 63 à 7134 Leval-Trahegnies.

La plaine de jeux communale est ouverte à tous les enfants quelle que soit leur condition sociale, culturelle, philosophique, idéologique, géographique ou autre.

Elle favorise son accès en fixant démocratiquement le montant de la participation financière demandée aux parents.

Les objectifs

La plaine de jeux communale a pour objectif de donner aux enfants qu'elle accueille, l'opportunité de s'amuser, de s'épanouir, de respecter les différences, de faire preuve de tolérance, de solidarité au travers de jeux et des animations proposées par une équipe d'animation de qualité.

Participer à la plaine de jeux permet également aux enfants d'être autonomes et responsables face à leurs choix.

Nos valeurs et nos objectifs sont orientés vers l'enfant et en adéquation avec le décret des Centres de Vacances.

Le temps de vacances doit être un moment de détente et de lâcher prise durant lequel nous invitons les enfants à profiter de l'instant présent, à s'épanouir dans un cadre adapté, sécurisé et sécurisant.

L'enfant au centre de nos attentions



Esprit vacances

Finis l'école, vive les vacances ! Laissons tomber le rythme scolaire, les leçons et le stress. A la plaine de jeux, on se libère l'esprit ! Nous voilà prêt et détendu pour profiter de chaque instant.

L'esprit vacances c'est :

- ✓ Se déconnecter au propre comme au figuré
- ✓ Prendre le temps et pourquoi pas ne rien faire
- ✓ Pouvoir se détendre, tout en restant soit même.
- ✓ S'aérer, bouger, se balader, se défouler
- ✓ Pratiquer des activités dans la joie et la bonne humeur tout en s'ouvrant à de nouveaux horizons.
- ✓ Découvrir, visiter, s'émerveiller, se dépayser, expérimenter...
- ✓ Partager, s'amuser, mettre l'ambiance, danser, rigoler
- ✓ S'écouter, respecter ses propres envies et ses besoins.
- ✓ Laisser s'exprimer sa personnalité
- ✓ Laisser place à l'improvisation et à la spontanéité
- ✓ Se créer des souvenirs, des tas de choses à raconter, rêver

L'équipe de la plaine de jeux communale essaye de développer aux mieux cet esprit vacances pour offrir bien être, déconnection et détente aux enfants tout en respectant leurs besoins. C'est aussi un esprit de groupe où chacun sera amené à y trouver sa place tout en s'y sentant écouté, valorisé et respecté.

Etre acteur de son temps libre

La plaine de jeux est organisée autour d'un thème dans lequel tant les enfants que les animateurs pourront se sentir investis et concernés. Celui-ci est choisi par la coordination et exploité au rythme des enfants.

Le thème est une ligne directrice qui se veut inspirante mais qui ne doit en aucun cas brider la spontanéité des enfants et des animateurs. A tout moment les activités du programme peuvent être revues ou modifiées afin de répondre au mieux à la situation, aux besoins ou aux envies des enfants.

Les animateurs veillent à diversifier les ateliers pour développer au sein de leur groupe : créativité, ouverture vers le monde, solidarité, mouvement, détente, expression.... Aucune activité n'est imposé, l'animateur propose et l'adapte en fonction des enfants. Dans la mesure du possible, il propose plusieurs ateliers parmi lesquelles l'enfant choisit.

Nos locaux sont aménagés de manière à permettre à l'enfant d'être le plus autonome possible dans ses choix. Ainsi, celui qui ne souhaite pas participer à l'activité proposée peut, en toute sécurité, choisir une activité autonome : lecture, jeux libres, jeux de faire semblant, dessin, « ne rien faire »... Un vaste choix de matériel est mis à sa disposition.

Plusieurs moments de temps libres à l'extérieur sont organisés durant la journée. Les enfants de différents groupes peuvent s'y retrouver. Ils s'occupent librement ou participent aux petites animations proposées par l'équipe (danse, jeux d'habileté, musique, histoire, ...).

La communication est un outil important, les animateurs restent à l'écoute tant des demandes explicites que non verbales.

En fin de journée, un moment d'échange en groupe, permet à chacun de s'exprimer sur le déroulement du stage mais aussi d'exprimer ses envies, son ressenti... L'animateur peut ainsi s'adapter en fonction des feed-back qu'il reçoit ou perçoit.

Nous laissons la possibilité aux enfants de « ne rien faire ». Le but étant de leur faire prendre conscience de l'intérêt de : se poser, se laisser aller à la flânerie et aux rêves, se déconnecter du rythme quotidien, prendre plaisir dans l'inaction, développer son imagination, prendre le temps d'observer à l'intérieur et à l'extérieur de soi,... L'adulte reste à sa disposition pour l'accompagner dans cette démarche.

Bouger - Prendre l'air

Dans le panel d'activités proposées aux enfants, les activités motrices et de bien-être, occupent une place importante : balades, jeux d'extérieur, grands jeux, parcours de psychomotricité, sport, danse, expression corporelle, sans oublier, les moments de relaxation et de détente.

Chaque animation est construite sur base de l'âge des enfants en tenant compte de la courbe d'intensité et des différents niveaux de difficultés. L'animateur veille à utiliser du matériel adapté et à ajuster la séance afin que tous les enfants puissent participer. L'enfant peut ainsi expérimenter, se dépasser, surmonter ses peurs, développer de nouvelles aptitudes dans un espace sécurisé et sécurisant, sous la bienveillance des encadrants et de ses pairs.

Au sein même de nos locaux, nous disposons d'une salle de jeux. Notre matériel de psychomotricité et de sport : ballons, balles, raquettes, module de psychomotricité, jeux d'habiletés, cerceaux, cônes,...

De nombreuses activités sont organisées à l'extérieur, nous avons la chance de disposer à proximité de l'agora, de l'étang de la case et du bois de Leval-Trahegnies.

Quel que soit le temps, les enfants ont besoin de s'aérer, de prendre l'air.

Pour les activités extérieures, nous favorisons la découverte de l'environnement local en organisant une grande partie des sorties dans les lieux de proximité (ex : le marché).

Nous privilégions davantage les sorties permettant de réaliser des activités ludiques, adaptées à tout type d'âge.

Nous aimons faire découvrir les merveilles de la nature aux enfants.

Développer sa créativité - S'exprimer - Rêver

La créativité s'exprime à travers diverses activités qu'elles soient artistiques, culturelles ou d'expression. Parmi celles-ci : le dessin, la peinture, le bricolage, l'expression corporelle, la création artistique à petite et grande échelle, la cuisine, la musique, la danse...

Lors des activités créatives, l'animateur met tout en place afin de permettre à l'enfant de développer ses sens et de s'exprimer librement en disposant un large éventail de matériel, de

matière, de possibilité,... Il propose, le cas échéant, un modèle pouvant servir de support ou de source d'inspiration. Les créations proposées sont adaptées et tiennent compte du développement de l'enfant. Le matériel mis à sa disposition est libre d'accès afin qu'il puisse se servir de manière autonome et ainsi exprimer toute sa personnalité dans son oeuvre et ce en toute sécurité.

Nous souhaitons que l'enfant prenne plaisir à s'exprimer à travers diverses techniques artistiques en vue d'un épanouissement personnel. Le résultat n'est en aucun cas une fin en soi, seul le processus créatif, l'amusement et le bien-être de l'enfant ont un intérêt.

Nous nous efforçons, chaque jour, de proposer des activités modernes et dans l'air du temps. Les enfants ont l'occasion de s'ouvrir à de nouveaux horizons en découvrant notamment le yoga, la relaxation, la zumba.

Les locaux et le hall d'entrée sont décorés avec les réalisations des enfants.

Respect de chacun

L'équipe de la plaine de jeux est soucieuse du bien-être et de l'épanouissement de chaque enfant. Afin de favoriser l'expression, l'ouverture, la découverte, la reconnaissance de l'autre...

Elle met en place :

- Les « petits rituels » : le « bonjour » du matin, les brises glace, ...
- Les temps de parole : l'échange d'idées, l'humeur du jour, le choix des activités, ...
- La création, par les enfants, d'une charte de vie adaptée à chaque groupe, réflexion sur les actions réparatrices
- Les jeux de coopération
- L'écoute, respect du temps de parole de chacun
- Le positionnement de l'animateur il se met au même niveau que le groupe ou l'enfant, il accorde des moments d'aparté, il montre l'exemple
- La responsabilisation
- La mise en valeur des compétences de chacun
- Gestion des conflits : l'animateur invite les enfants à dialoguer, à s'expliquer, à s'exprimer et à réfléchir à une solution. Lorsque l'animateur se sent dépassé par la situation, il peut à tout moment faire appel à la coordination.

Le respect du matériel fait aussi partie des valeurs inculquées par l'équipe. L'enfant est responsabilisé face à son matériel personnel (vêtements, chaussures, doudou, sac à pique-nique,...) sous l'œil bienveillant et vigilant des animateurs. Il est également tenu de respecter le matériel des copains et celui mis à disposition par la plaine de jeux. Les enfants et les animateurs veillent à la propreté et à la remise en ordre des locaux à la fin de chaque activité.

Se sentir appartenir à un groupe et inclusion

La plaine de jeux est une structure qui permet de garder un esprit familial et chaleureux. Il nous tient à cœur de pouvoir y accueillir tous les enfants sans distinction. Une attention particulière est apportée au respect de l'autre et des différences. Nous collaborons

régulièrement avec les familles et des ASBL afin de pouvoir garantir un accueil de qualité à tous les enfants et d'adapter nos pratiques afin d'accueillir les enfants à besoins spécifiques dans les limites de nos moyens.

Nous accueillons en moyenne 150 enfants de 5 à 12 ans répartis en plusieurs groupes mixtes : 5-6 ans, 7-8 ans, 9-10 ans et 11-12 ans.

La tranche d'âge est précisée à titre indicatif, elle ne constitue pas, à elle seule, un critère de désignation du groupe.

Nous ne souhaitons pas figer les critères, ce qui importe avant tout est le bien-être de l'enfant, lui permettre de se retrouver dans l'environnement qui répondra le mieux à ses besoins. Chaque enfant est unique... L'équipe met tout en œuvre afin qu'il trouve l'espace nécessaire à l'expression de sa personnalité et de son intégration au sein du groupe.

Lorsque l'enfant est accueilli pour la première fois, l'animateur prend le temps de faire connaissance, de lui faire découvrir ce nouvel environnement et propose des brises glaces au groupe afin que chacun puisse rentrer en contact, se découvrir. Jouer ensemble n'est pas simple, c'est pour cela que nous privilégions un maximum les activités de collaboration et de partage.

Chaque groupe dispose de son propre local aménagé en fonction des enfants qu'il accueille (mobilier, jeux, matériel). Le programme proposé est adapté au rythme, aux envies, aux besoins des enfants. Plusieurs activités sont proposées à l'ensemble des groupes (grands jeux, balades, fête, excursion...).

L'encadrement

La coordinatrice de la plaine de jeux communale 2026 est confiée à Madame Stéphanie EECKHAUDT.

La coordination est responsable du bon déroulement de la plaine.

Elle assure la gestion de l'équipe d'animateurs et favorise sa solidarité.

Elle veille au respect du projet pédagogique lors des activités.

Elle veille au respect des règles de sécurité et d'hygiène dans chaque groupe.

Elle assure le lien entre le pouvoir organisateur de la Ville de Binche, les animateurs et les parents.

Elle assure l'aspect administratif en conformité avec les attentes du service compétent de l'Administration communale de Binche et de l'ONE (inscriptions, attestations destinées aux organismes de mutuelles...).

L'Administration communale désigne également un(e) secouriste-économe en une personne compétente et responsable afin de gérer la comptabilité relative à la participation des enfants à la plaine de jeux.

Son rôle premier est de soigner les « bosses et bobos » des enfants.

Le/la secouriste-économe est également responsable des fiches de santé (et en assure le suivi), de l'infirmerie, de la pharmacie, gère les trousse de secours, veille à l'hygiène. Il/elle veille aussi à la bonne tenue du matériel.

En cas d'absence de la personne responsable de la coordination, il/elle assure ses fonctions.

L'encadrement des enfants est assuré par du personnel compétent, impliqué dans son rôle éducatif (animateurs brevetés, animateurs brevetés assimilés, animateurs sportifs, instituteurs primaires/maternels, éducateurs, puériculteurs...).

Les animateurs sont sélectionnés après un appel à candidatures.

Les animateurs sont désignés par le Collège communal dans le respect des normes d'encadrement fixées par le décret relatif aux centres de vacances :

- ✓ Un animateur par groupe de 8 enfants âgés de moins de 6 ans
- ✓ Un animateur par groupe de 12 enfants âgés de 6 ans et plus
- ✓ Un animateur sur trois doit être breveté, assimilé ou en deuxième stage pratique dans son cursus de formation en vue de l'obtention du brevet d'animateur
- ✓ Toute personne participant à l'encadrement d'un centre de vacances doit être âgé de 17 ans et être de bonnes vie et mœurs
- ✓ Un coordinateur est présent sur place
- ✓ Un secouriste-économe
- ✓ Des stagiaires (puériculture, auxiliaire de l'enfance) font également partie de l'équipe mais ne sont pas comptabilisées dans les normes d'encadrement.

Avant le début de plaine, une réunion de contact est programmée par le/la coordinateur/trice avec l'ensemble de l'équipe d'animateurs.

Afin d'aborder le début de plaine sereinement et de garantir le bien-être des enfants dès le premier jour, un plan d'activités bien structuré est mis au point et répertorié dans un journalier.

Une réunion d'évaluation est prévue chaque fin de semaine afin d'apporter des solutions aux différents problèmes ou divergences rencontrés pendant la semaine.

Elle permet également de proposer des activités communes et de promouvoir ainsi la solidarité des groupes.

L'équipe d'animateurs est invitée à observer les enfants afin de préparer les activités en fonction des capacités, des besoins et des envies de tous.

Elle est soucieuse du bien-être et des difficultés des enfants pendant les activités : la motivation, l'autonomie, le rythme, la compréhension, l'émotion, le plaisir de s'amuser, la vie en groupe, le respect de l'autre, la possibilité de s'exprimer, ...

Les animateurs sont évalués par la coordination en cours de semaine et en fin de plaine.

Les relations avec les parents

Différents contacts sont établis avec les parents :

- ✓ Avant et après la période d'ouverture de la plaine, l'Administration communale de Binche est le lieu d'informations pour les parents.
- ✓ Lors des séances d'inscriptions, pendant lesquelles l'équipe administrative peut répondre aux demandes des parents et leur fournir toutes les informations nécessaires.

- ✓ Sur le site de la plaine, la coordination et le/la secouriste-économe sont disponibles pour les parents.

Au moment de l'inscription, les parents reçoivent le projet d'accueil qui est composé du projet pédagogique, du projet d'animation et du règlement d'ordre intérieur. Afin d'éviter les doublons, la fiche médicale est intégrée à la fiche d'inscription. Celle-ci est disponible sur le site de la Ville afin que les parents puissent la compléter au préalable. Pour les parents ne disposant pas du matériel nécessaire pour imprimer ou ayant du mal avec l'informatique et/ ou la compréhension des documents, des fiches seront disponibles les jours d'inscriptions et seront dès lors complétées sur place.

Il est également important de responsabiliser davantage les parents face à certaines difficultés rencontrées comme par exemple :

- l'hygiène (pédiculose,...),
- la ponctualité,
- les vêtements et objets perdus qui sont trop nombreux à la fin de la plaine de jeux.

Les groupes

Les enfants sont divisés par groupe d'âge :

- 5-6 ans
- 7-8 ans
- 9-10 ans
- 11-12 ans.

La répartition des groupes permet aux animateurs de mieux cibler les activités et de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge. Le groupe des 5-6 ans est accueilli dans le local des maternelles.

La discipline

Les animateurs mettent en place avec les enfants une « charte de vie » afin de respecter les règles du vivre ensemble et favoriser ainsi le bien-être du groupe.

En cas de non-respect de ces règles, l'équipe d'animation prend d'abord le temps de comprendre la raison pour laquelle l'enfant n'a pas respecté celles-ci et lui fait prendre conscience des conséquences.

La prise de sanction, si nécessaire, est toujours décidée en concertation avec la coordination.

Le Coordinateur propose aussi à l'équipe d'encadrement de mettre en place leur propre « charte de vie ».

Une infrastructure adaptée

Le site de l'école communale fondamentale de Leval-Trahegnies, mis à disposition pour organiser la plaine de jeux, offre une grande polyvalence et la sécurité nécessaire.

En effet, il est en adéquation avec l'âge des enfants. Le groupe des 5-6 ans vit à l'écart des autres groupes dans le bâtiment maternel de l'école.

Les locaux mis à disposition ont les avantages suivants :

- Proximité d'espaces verts et d'une plaine de jeux extérieure pour les petits,
- Sanitaires (WC - Lavabos),
- Eau potable,
- Bureau de la coordination et du/de la secouriste-économe,
- Local infirmerie et pharmacie,
- Espace réservé aux moments « repos » pour les plus petits,
- Deux salles polyvalentes

Le tout nettoyé régulièrement,

- Les espaces extérieurs sécurisés
 - ✓ L'agora comprenant un terrain de mini-foot
 - ✓ Le terrain de football où ont lieu certaines activités sportives
 - ✓ Des espaces verts

Le matériel

L'Administration communale met à disposition de la coordination et du/de la secouriste-économe le matériel nécessaire à la gestion administrative de la plaine de jeux.

Le matériel spécifique aux activités des enfants, mis à disposition également par l'Administration communale, est adapté chaque année en fonction des besoins des enfants. Ce matériel est géré par le/la coordinateur/trice et le/la secouriste-économe et est disponible pour les animateurs et les enfants selon les activités choisies.

Chaque groupe a la responsabilité du matériel qu'il emprunte.

Matériel à disposition :

- Jeux de société variés et adaptés à l'âge des enfants,
- Matériel sportif et de psychomotricité (parachute, ballons, cerceaux, raquettes...)
- Matériel spécifique aux bricolages (feuilles de couleurs, crayons, marqueurs, peinture, colle...)
- Trousses de secours lors de sorties extérieures.

II. PROJET D'ANIMATION

Thème :
Les émotions



Coordinatrice de la plaine 2026 : Stéphanie EECKHAUDT

 **0470/21.15.31** (n° accessible du 6 au 24 juillet 2026, de 8h à 17h)

Introduction

Les émotions font partie intégrante du développement de l'enfant et de son rapport au monde. Elles constituent des réactions naturelles face à des situations vécues et jouent un rôle essentiel dans la construction de la personnalité, des relations sociales et de la communication.

Parmi les émotions de base, on retrouve notamment la joie, la tristesse, la colère et la peur. Chacune d'elles a une fonction : la joie favorise le partage, la peur protège face au danger, la colère signale une frustration ou une injustice, tandis que la tristesse permet de se recentrer et d'exprimer un besoin de réconfort.

Cependant, les enfants ne disposent pas toujours du vocabulaire ni des repères nécessaires pour identifier clairement ce qu'ils ressentent. Cela peut se traduire par des comportements inadaptés (repli, agitation, agressivité, pleurs). Il apparaît donc essentiel de les accompagner dans la découverte, la compréhension et l'expression de leurs émotions.

Le rôle de l'animateur est alors d'offrir un cadre sécurisant et bienveillant, propice à cette exploration. À travers des activités ludiques, créatives et adaptées, l'enfant peut progressivement apprendre à mettre des mots sur ses ressentis, à écouter ceux des autres et à développer des stratégies pour mieux vivre ses émotions au quotidien.

Pourquoi ce thème ?

Le choix du thème des émotions s'inscrit dans une volonté de répondre aux besoins fondamentaux des enfants accueillis pleine de jeux. À l'âge de 5 à 12 ans, les enfants sont en plein développement affectif, social et cognitif. Ils expérimentent une grande diversité d'émotions sans toujours disposer des outils nécessaires pour les comprendre, les exprimer ou les réguler.

Dans un contexte de vie collective, les émotions prennent une place centrale : joie liée aux activités, excitation, frustration, conflits, peur de la séparation, etc. Une mauvaise gestion de ces émotions peut engendrer des tensions, des incompréhensions ou un mal-être chez certains enfants.

Travailler autour des émotions permet donc de donner du sens aux ressentis vécus au quotidien. Ce thème favorise l'apprentissage du vivre-ensemble, en aidant les enfants à mieux se connaître, à reconnaître les émotions des autres et à développer des comportements adaptés.

De plus, ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs éducatifs des accueils collectifs, en contribuant à l'épanouissement de l'enfant, au développement de son autonomie et à la construction de relations respectueuses et bienveillantes.

Quels sont les objectifs ?

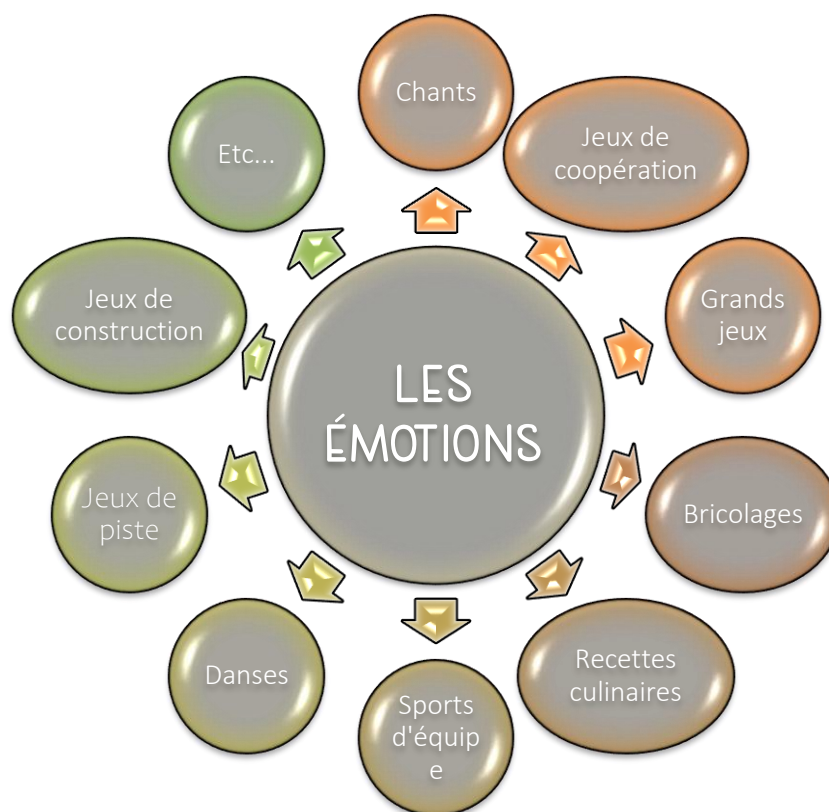
Objectifs généraux

- Permettre aux enfants d'identifier et comprendre leurs émotions
- Favoriser l'expression de soi
- Développer l'empathie et le respect des autres
- Encourager la gestion des émotions dans la vie quotidienne

Objectifs opérationnels

- Nommer les émotions principales (joie, colère, tristesse, peur...)
- Exprimer une émotion par le corps, la parole ou la création
- Reconnaître les émotions chez les autres
- Apprendre des techniques simples pour se calmer

Quelles sont les activités autour du thème ?



Quelles sont les autres activités ?

Les activités proposées par les animateurs seront : jeux psychomoteurs, jeux de coopération, bricolages, jeux sportifs, recettes culinaires, activités sportives et musicales, expériences scientifiques, visite du marché, balades au bois, ...

Chaque semaine, les enfants participeront à un grand jeu qui les mèlera à un autre groupe d'âge.

Les **activités spécifiques** sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Sem. 1		Sortie au marché (5-6 et 7-8 ans)	Tournoi mini-foot (9-10, 11-12 ans)	Tournoi mini-foot (9-10, 11-12 ans)	Grand jeu
Sem. 2		Sortie au marché (9-10 et 11-12 ans)		Grand jeu	Excursion
Sem. 3		⚠ Férié		Grand jeu	Châteaux gonflables

III. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Inscriptions

La plaine de jeux communale de Leval-Trahegnies est accessible aux enfants âgés de 5 ans minimum jusqu'à 12 ans maximum.

L'enfant âgé de 12 ans à l'inscription mais qui atteindra ses 13 ans au cours de la plaine pourra continuer à fréquenter la plaine jusqu'à la date de clôture, soit le 24 juillet 2026.

Les inscriptions se font en ligne via un formulaire GoogleForms (plaine.binche.be). Les parents recevront un mail accusant bonne réception de l'inscription. Celui-ci détaillera également les modalités de paiement, à savoir : sur le compte bancaire de la Ville. Les inscriptions se tiendront également en présentiel pour les parents ayant des difficultés informatiques, à savoir : les samedis 9 mai et 20 juin 2026, à l'Administration communale de Binche ainsi que le mercredi 10 juin, de 17 à 20h, sur le site de la plaine de jeux. Les personnes responsables devront se munir de la fiche d'inscription complétée, de deux vignettes de mutuelle et du compte juste (5 euros par semaine commencée). Toute maladie ou handicap nécessitant une attention particulière du personnel d'encadrement devra être signalée sur la fiche et lors de l'inscription.

De plus, une vignette du parent qui a la charge fiscale de l'enfant sera demandée afin d'avoir les renseignements corrects pour l'encodage fiscal.

L'inscription sera prise en compte uniquement si le dossier est en ordre (fiche d'inscription complétée et signée, les 2 vignettes de mutuelle ainsi que le paiement).

Un délai est accordé jusqu'au mercredi 24 juin 2026 inclus.

Dans le cas contraire, l'enfant ne sera pas accepté à la plaine.

Pour les inscriptions en présentiel, la fiche d'inscription est téléchargeable sur le site web de la Ville.

La coordination de la plaine répartit les enfants dans les différents groupes suivant leur âge, leurs aptitudes et le nombre d'inscrits.

Participation financière

Un droit d'inscription **non remboursable** est fixé comme suit :

- 15 euros par enfant pour 3 semaines de fréquentation
- 5 euros par enfant pour 1 semaine de fréquentation (semaine de 4 ou 5 jours)

Néanmoins, la coordination de la plaine de jeux peut accorder, à titre exceptionnel, l'exonération du droit d'inscription pour certains enfants au vu de situations sociales et/ou familiales qu'elle aurait à connaître. De plus, en cas de situation financière difficile, la Ville de

Binche collabore avec le CPAS de Binche afin de faciliter les démarches d'obtention d'une aide financière.

Aussi, certaines mutuelles interviennent dans la participation financière des stages.

L'excursion est offerte aux enfants par l'Administration communale.

Contact

Durant la plaine, du lundi au vendredi, de 8h à 17h au **0470/21.15.31**

En dehors de la plaine de jeux, du lundi au vendredi au **064/230.585** ou **064/230.589**

Changement d'adresse ou administratif

Toute modification dans l'adresse (rue, numéro, localité) doit être communiquée à la Coordination de la plaine dans les meilleurs délais.

Heures d'ouverture de la plaine

La plaine de jeux communale est ouverte de 8h30 à 16h00.

Les garderies du matin et du soir ne sont pas organisées.

En dehors de ces heures d'ouverture, aucune surveillance n'est assurée et la Coordination décline, dès lors, toute responsabilité pour tout accident survenu dans et aux abords immédiats de l'établissement.

Pour une bonne organisation pédagogique, les parents sont priés de respecter scrupuleusement les horaires.

Ils veilleront à ce que leur(s) enfant(s) se présente(nt) à la plaine ou aux arrêts du car de ramassage, aux heures fixées et dans une tenue correcte.

En cas d'arrivée tardive, les parents confieront personnellement leur(s) enfant(s) au bureau du Coordinateur, sans pour autant perturber les activités.

Un départ anticipé de la plaine ne sera accepté que si les parents ont prévenu au préalable le Coordinateur.

Si l'enfant vient seul à la plaine de jeux, les parents en assument évidemment la responsabilité. Ils sont également tenus de reprendre leur(s) enfant(s) aux heures prévues.

L'enfant qui rentre seul le soir à son domicile remettra obligatoirement à la Coordination de la plaine une autorisation du parent ou de la personne responsable.

Journée-type

- 8h30 - 9h : accueil des enfants
 - 9h - 10h10 : activités
 - 10h10 - 10h30 : collation
 - 10h30 - 12h : activités
 - 12h - 12h30* : dîner
 - 12h30 - 13h30 : temps libre
 - 13h30 - 14h30 : activités
 - 14h30 - 14h45 : goûter
 - 14h45 - 15h50 : activités
 - 15h50 - 16h : rassemblement
- * Le dîner s'effectue en 2 vagues (12h ou 12h30)

Absences et sorties

Les enfants ne peuvent pas quitter la plaine de jeux, ni les activités qui sont organisées dans son cadre sans une note écrite des parents à remettre impérativement à la Coordination. Le parent ou la personne responsable qui souhaite reprendre l'enfant avant la fin de la journée doit prévenir la Coordination de la plaine ou le/la Secouriste-économe uniquement.

Maladies

En cas de maladie contagieuse (scarlatine, oreillons, varicelle...), les parents sont tenus d'en informer immédiatement la Coordination ou l'animateur.

L'enfant ne sera à nouveau accepté à la plaine que sur présentation d'un certificat de guérison (mesure de prophylaxie).

Par mesure de sécurité, aucun médicament (à l'exception du Paracétamol) ne peut être donné à l'enfant par un membre du personnel d'encadrement sans prescription médicale et en aucun cas, les médicaments ne seront confiés aux enfants.

Le/la responsable de l'infirmerie s'occupera de tous les problèmes médicaux.

Dès qu'un enfant est malade, en cours de journée, ses parents sont appelés pour prendre la décision la plus adéquate à l'état de l'enfant.

En cas de maladie ou d'accident, la Coordination de la plaine pourra faire appel à un des médecins retenus pour intervenir auprès des enfants de la plaine de jeux et/ou aux services d'urgences.

En cas d'absence de la Coordination, cette initiative pourra être prise par la personne responsable de l'infirmierie.

Si un enfant devait être pris en charge par un service de secours, les parents en seraient prévenus dès que possible par la voie indiquée à l'inscription et pour autant qu'ils soient joignables par ce moyen. L'enfant qui devrait être pris en charge par des services de secours sera accompagné par un représentant de la plaine jusqu'à l'arrivée de la personne qui en est responsable.

La pédiculose est gênante en raison des démangeaisons qu'elle provoque. Elle est très contagieuse et doit être dépistée très rapidement. En cas d'apparition de poux et/ou de lentes constatée à la plaine, les parents seront avertis car l'application d'un traitement efficace et régulier s'impose (peigne à poux, traitement local, lotion, nettoyage du linge, etc...).

En cas de pédiculose massive, l'éviction sera de 24 heures, l'enfant réintégrera la plaine après traitement.

En cas de pédiculose persistante, l'éviction pourra être décidée par un médecin désigné par le pouvoir organisateur et sera d'une durée maximale de 3 jours.

Les enfants acceptés sur le site doivent avoir acquis l'apprentissage de la propreté.

L'équipe encadrante n'est en aucun cas habilitée et ne dispose pas du matériel nécessaire pour s'occuper des changes de l'enfant.

Par mesure d'hygiène, les animaux ne sont pas acceptés sur le site de la plaine de jeux.

Conformément à l'arrêté royal en la matière, il est formellement interdit de fumer dans l'établissement.

Accidents

En cas d'accident survenu à un enfant, les parents sont avisés par la Coordination de la plaine de jeux et assument la continuité des soins. Un formulaire d'assurance qui sera complété par le médecin lors de la première visite (s'il y a intervention du docteur) leur sera remis.

En cas d'absence des parents, un membre de la plaine conduira alors l'enfant chez un médecin disponible ou, le cas échéant, à l'hôpital.

Tout accident survenu sur le chemin de la plaine de jeux doit être signalé au plus tard le lendemain à la Coordination ou à l'animateur. Il est alors souhaitable de faire un appel à témoin(s).

Les enfants sont assurés pour tout accident fortuit qui peut survenir à la plaine de jeux ou au cours des activités organisées dans son cadre. Les vols et dégradations des objets personnels et les vêtements des enfants ne sont pas couverts.

Dans tous les cas, les parents devront acquitter le montant des frais encourus, étant donné qu'ils seront remboursés ensuite par leur mutuelle et pour le surplus (tiers payant) par la compagnie d'assurance de la Ville de Binche.

Encadrement

L'encadrement est prévu en suffisance afin d'assurer une sécurité maximum des petits vacanciers.

Les groupes trop importants sont scindés afin de favoriser la convivialité.

Chaque animateur a été engagé sur base de ses compétences et de ses aptitudes.

Le personnel a pour mission non seulement de surveiller les enfants dans des activités sportives, culturelles et ludiques mais aussi de les éduquer au respect d'autrui et de l'environnement.

RÔLES DE CHACUN

Chaque membre de l'équipe fait preuve de bienveillance, de patience, d'empathie, de disponibilité et d'écoute. Il adopte un comportement exemplaire et une attitude positive. Il respecte et fait respecter les règles de vie et le règlement d'ordre intérieur. Il est actif, vigilant, prévoyant et attentif à chaque moment de la journée.

Le coordinateur :

Il est chargé de veiller au bon déroulement de la plaine à tous les niveaux (avant, pendant, après). Il se doit d'assurer la mise en application du projet pédagogique et de sa compréhension tout en gardant un esprit vacances.

Ses missions essentielles sont :

- ✓ Gestionnaire financier, logistique et administratif du centre de vacances : planification, programmation, diffusion, gestion des inscriptions, des formulaires (inscription et fiche médicale) et des paiements
- ✓ Achat du matériel, gestion des stocks, contacts avec le PO
- ✓ Organisation et animation des réunions préparatoires et de débriefing
- ✓ Information, accueil des parents et des enfants, transmission des documents
- ✓ Interlocuteur privilégié avec l'Administration Communale, les parents, les agents de l'ONE et des autres intervenants extérieurs.
- ✓ Gestion de l'équipe d'animateurs et des stagiaires
- ✓ Diffusion du projet d'accueil auprès des parents, des professionnels
- ✓ Gestion de conflits, garant du respect du ROI et veille à la mise en œuvre du projet d'accueil
- ✓ Veille à la cohésion de l'équipe, à la collaboration entre les professionnels, facilite l'organisation d'activités communes
- ✓ Organise et coordonne des animations communes à tous les groupes, en lien avec le thème et les adaptent selon les enfants.
- ✓ Soutien l'équipe dans les difficultés, renforce l'encadrement en cas de besoin et lors des sorties et reste disponible pour chaque animateur

Le secouriste-économe :

- ✓ Soigner les « bosses et bobos » des enfants
- ✓ Est responsable des fiches de santé (et en assure le suivi), de l'infirmerie, de la pharmacie, gère les trousse de secours, veille à l'hygiène
- ✓ Veille à la bonne tenue du matériel
- ✓ En cas d'absence de la personne responsable de la coordination, il/elle assure ses fonctions.

L'animateur :

- ✓ Recherche, programme et prépare les activités dans un semainier (remis au coordinateur)
- ✓ Participe activement aux réunions préparatoires et de débriefing, collabore avec le reste de l'équipe, évalue la plaine
- ✓ Prépare et achète le matériel nécessaire, aménage les locaux, offre un cadre de vie agréable et adapté
- ✓ Met en place et anime les activités, les adapte ou les modifie si nécessaire en fonction des besoins, des envies, des opportunités
- ✓ Soutient l'enfant dans ses découvertes, ses expériences, ses difficultés. Il rassure, encourage à persévérer, à dépasser ses craintes.
- ✓ Veille au bien-être et au rythme des enfants, à leur hygiène et leur sécurité, suit les recommandations des parents
- ✓ Veille à la mise en œuvre du projet pédagogique, au respect de la Charte de vie et du ROI
- ✓ Facilite la communication et gère les conflits

Le stagiaire :

- ✓ Reste ouvert à toutes remarques constructives l'aidant dans sa formation
- ✓ N'hésite pas à poser des questions afin d'améliorer la qualité de son animation
- ✓ S'intègre au sein d'une équipe existante depuis déjà un certain temps
- ✓ S'auto évalue de manière objective
- ✓ Mets en application sur le terrain les connaissances apprises en cours
- ✓ Recherche, programme et prépare les activités dans un semainier
- ✓ Participe activement aux réunions préparatoires et de débriefing, collabore avec le reste de l'équipe, évalue le stage
- ✓ Prépare et achète le matériel nécessaire, aménage les locaux, offre un cadre de vie agréable et adapté
- ✓ Met en place et anime les activités, sous la supervision d'un animateur breveté et les adapte ou les modifie si nécessaire en fonction des besoins, des envies, des opportunités
- ✓ Soutient l'enfant dans ses découvertes, ses expériences, ses difficultés. Il rassure, encourage à persévérer, à dépasser ses craintes.
- ✓ Veille au bien-être et au rythme des enfants, à leur hygiène et leur sécurité, suit les recommandations des parents
- ✓ Veille à la mise en œuvre du projet pédagogique, au respect de la Charte de vie et du ROI

La coordinatrice ATL :

La coordinatrice est chargée de coordonner l'accueil temps libre sur le territoire de la commune.

Ses missions sont :

- ✓ Soutenir l'échevin en charge de cette matière dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination ATL
- ✓ Sensibiliser et accompagner les opérateurs d'accueil dans le développement de la qualité
- ✓ Soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'ATL sur le territoire.

Dans ce cadre, la coordinatrice ATL peut soutenir les équipes par l'organisation de rencontres, le soutien dans l'organisation d'initiatives communes et de synergies, le développement de partenariats, la diffusion de l'information, la recherche d'outils et de pistes de travail, ...

Entretien avec les animateurs

Il est possible que les parents s'entretiennent avec les animateurs, un quart d'heure avant le début des activités, le matin.

Toutefois, l'idéal est de prendre rendez-vous avec l'animateur que l'on désire rencontrer.

Dans l'intérêt des enfants, ces entrevues ne se dérouleront pas pendant les heures de plaine.

Nous insistons sur le fait qu'en toute circonstance, les règles de courtoisie sont de rigueur envers le personnel d'encadrement.

Responsabilité des parents

Lorsqu'un enfant provoque intentionnellement des dommages quels qu'ils soient et qu'il se trouve sous la surveillance d'un animateur, les parents continuent à encourir une présomption de responsabilité.

Les enfants sont tenus de respecter le mobilier et les locaux scolaires.

Tout dommage causé volontairement par un enfant sera réparé aux frais des parents.

Lorsque la conduite d'un enfant est telle que sa présence peut constituer une nuisance ou un danger pour ses condisciples, la Coordination adresse un rapport précis et circonstancié aux parents et au Pouvoir organisateur.

En cas de persistance du comportement inadéquat, la Coordination de la plaine de jeux est en droit d'exclure un enfant. La durée de l'exclusion peut aller d'un ou deux jours jusqu'au renvoi définitif de la plaine de jeux.

Cette décision sera communiquée verbalement et par écrit aux parents de l'enfant incriminé.

Les parents sont invités à habiller leur enfant de manière pratique, confortable et en fonction de la météo.

Comme prévu à la rubrique « accidents », la plaine de jeux ne peut être tenue responsable de la perte ou de vol de bijoux, montres, objets de valeur, argent ou vêtements.

En aucun cas, la plaine ne peut être considérée comme dépositaire de ces objets.

Sur la fiche d'inscription, les parents autorisent ou non leur(s) enfant(s) à être photographiés et/ou filmés à toutes fins utiles pour la plaine de jeux communale de la Ville de Binche.

Attestations fiscales et mutuelles

L'attestation pour la mutuelle doit être donnée par les parents à la coordination de la plaine et ce, pendant la période de fréquentation.

Les attestations fiscales étant transmises directement au SPF, il est essentiel que nous disposions de numéros nationaux corrects pour le responsable et l'enfant. Sans quoi, nous ne pourrions vous délivrer l'attestation.

Modalités pratiques

- ✓ **Repas, collations et boissons** : ne sont pas fournis par le service. Ils doivent être prévus, en suffisance, par les parents. Nous n'avons pas la possibilité de réchauffer les repas des enfants. Il est important de tenir compte des conditions climatiques mais aussi des sorties extérieures prévues pour le choix du repas des enfants.
- ✓ **Tenue vestimentaire** : Il est important que votre enfant porte des vêtements adaptés aux conditions climatiques. Nous sommes susceptibles de sortir à tout moment et de réaliser des activités aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il doit pouvoir se sentir à l'aise et se mouvoir aisément, profiter pleinement des activités qui lui sont proposées (sport, marche, peinture...).
Certains objets sont interdits dans l'enceinte tels que : les objets pouvant porter atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'autrui (objets tranchants ou contondants, pétards, ...). Les GSM et jeux personnels sont interdits afin d'éviter les accidents, les pertes, les vols et les conflits.
- ✓ **Les enfants sont responsables de leurs effets personnels**, ils veillent à les ranger aux endroits réservés à cet effet et à en prendre soin.
- ✓ **Tout objet perturbant** la vie du groupe sera mis en lieu sûr par le coordinateur. Il sera remis à la fin de la journée à l'enfant ou au parent. L'utilisation du GSM et d'appareil connecté n'est pas autorisée durant la plaine.
- ✓ **Les animaux sont interdits dans** l'enceinte.
- ✓ **Plan canicule-fortes chaleurs** et beau temps : Il est important de prévoir une casquette, de la crème solaire, des vêtements légers et des boissons en suffisance. Si la température devient trop élevée les récréations se feront à l'intérieur (aucune exposition directe au soleil).

Sécurité aux abords de la plaine de jeux

N'oubliez pas : « Les enfants avant tout ! ».

La prudence s'impose aux abords de la plaine : on évitera d'en obstruer l'accès en voulant stationner à tout prix devant.

Contrôle périodique de l'O.N.E.

La plaine de jeux est agréée et subsidiée par l'O.N.E qui dispose d'un droit de contrôle sur son fonctionnement. Celui-ci est conforme aux dispositions du décret de la Communauté française du 17 mai 1999, modifié par le décret du 30 avril 2009, portant réglementation générale sur les centres de vacances.

Les agents de l'O.N.E. sont chargés de procéder à une évaluation régulière des conditions d'accueil, portant notamment sur l'épanouissement physique, psychique et social des enfants, en tenant compte des attentes des parents.

Ramassage

Le ramassage s'effectue par le biais de 2 circuits et est gratuit.

Le car effectue le ramassage dans l'entité binchoise.

Vu le nombre limité de places, il est privilégié aux enfants qui sont non-véhiculés.

Attention, les horaires sont susceptibles d'être modifié en fonction des demandes des parents. Dès lors, ceux-ci seront envoyés par mail aux parents. Pour les parents ne disposant pas d'une adresse mail, ceux-ci seront communiqués par téléphone.

Lors du retour du soir, en cas d'absence du parent ou de la personne responsable de l'enfant, à l'arrêt du bus fixé lors de l'inscription, l'enfant sera ramené à la plaine par l'animateur responsable du bus. La Coordination de la plaine préviendra le parent ou la personne responsable de l'enfant par téléphone et l'invitera à venir rechercher l'enfant à la plaine dès que possible.

En cas d'impossibilité de joindre le parent ou la personne responsable de l'enfant, la Coordination préviendra les services de police.

Si l'enfant ne vient pas à la plaine de jeux ou si un changement d'organisation est prévu, les parents sont tenus d'informer la Coordination de la plaine.

⚠ Le 17 juillet, jour de l'excursion, l'arrivée des enfants, aux horaires habituels, est prévue 2 heures plus tard.

BUS 1 – Départ de Bray

Matin	Commune	Lieux	Soir
08h00	Bray	Place de Bray	17h10
08h05	Bray	Rue Achille Delattre Devant la librairie	17h05
08h15	Péronnes Village	Rue Alphonse Gravis Devant de l'école	16h55
08h25	Péronnes Charbonnage	Place Albert 1er En face de l'école	16h45
08h35	Ressaix	Chaussée Brunehault Trottoir en face de la friagerie (aubette)	16h35
08h40	Ressaix	Place de Ressaix Devant l'école communale/Binche Garderie	16h30
08h45	Ressaix	Rue des Garennes Avant le pont	16h25
09h00	Leval	Rue Salvador Allende, 63 Plaine de jeux	16h10

BUS 2 – Départ de Waudrez

Matin	Commune	Lieux	Soir
08h00	Waudrez	Place de l'Europe	17h10
08h10	Binche	Rue Zéphirin Fontaine Parking d'Intermarché (ancien Match)	17h00
08h20	Binche	Avenue Charles Delière Palais de Justice	16h50
08h30	Binche	Parc Derbaix Arrêt du bus	16h40
08h40	Epinois	Route de Charleroi Colruyt	16h30
08h55	Leval	Rue Berthe Dubail Maison de Quartier du Carnois	16h15
09h00	Leval	Rue Salvador Allende, 63 Plaine de jeux	16h10